



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIQUELON-LANGLADE

L'an deux mille vingt-trois, le trois mai à seize heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Miquelon-Langlade dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck DETCHEVERRY, Maire.

Délibération N° 20-23

Nombre de conseillers municipaux présents : **8**

Nombre de procuration : **2**

Nombre de conseillers municipaux absents : **3**

Date de convocation du conseil municipal : **Le 24 avril 2023.**

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association L'Amicale des retraités.

Étaient présents : Franck DETCHEVERRY, Nancy HAYES, Magali LUCAS, Denis VIGNEAUX, Nicolas LEMAINÉ, Vicky YON, Flore ORSINY et Loïc GASPARD.

Étaient absents : Nicolas LEMAINÉ, Justine BRAQUART et Ketty ORSINY.

Avaient donné pouvoir : Justine BRAQUART et Ketty ORSINY.

Secrétaire de séance : Magali LUCAS.

Le conseil municipal de Miquelon-Langlade

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

SUR

- L'exposé du Président ;

CONSIDERANT

- Leur souhait de pratiquer leurs activités à l'année et de boucler leur budget de fonctionnement.

**après en avoir délibéré,
a adopté la délibération dont la teneur suit :**

Article 1: Attribue pour l'année 2023, une subvention de 500 € (cinq cents euros) à l'Association L'Amicale des retraités pour leur permettre de faire face à leurs charges de fonctionnement et de maintenir ses activités en faveur des aînées toute l'année.

Article 2: Précise que la somme sera imputée à l'article 6574 du budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré en séance le 03/05/2023.

| | |
|---------------|----|
| Voix pour : | 10 |
| Voix contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le1.6. MAI 2023....

La secrétaire,

Le président,



Transmis au représentant de l'Etat le

PUBLIE ou NOTIFIE le

ACTE EXECUTOIRE

PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre et Miquelon

Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12